

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Intervention urgente () (le délai de rétractation ne s'applique pas si contrat est signé hors établissement).

MODALITES DE PAIEMENT.

50% à la signature, 30 mi- travaux, solde fin de chantier.

Tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard dont le taux est égal au taux pratiqué par la BCE pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ces pénalités de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demeure particulières. Elles prennent naissance dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Tout retard de règlement entraînera le paiement de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. De plus, l'engagement d'une procédure de recouvrement entraîne de plein droit l'application d'une clause pénale 15 % du montant du litige, majoré des frais et honoraires.

GARANTIE.

L'attestation décennale sera fournie sur demande du client et avant travaux.

Tout dépannage et travaux de reprise sur de la toiture abimer et défectueuse ne sont pas garantie.

Tout acompte reçus avec signature du devis ne pourra pas être remboursé si désistement client.

TAUX HORAIRE.

Main d'œuvre sur couverture et peinture extérieur	80,00 € de l'heure
Main d'œuvre peinture intérieure	60,00 € de l'heure
Déplacement	60,00 €
Devis	100,00 €
Recherche de fuite	360,00 €
Mise hors d'eau	500,00 € sur pavillon à tuiles à emboîtement.
Gravas M3	75,00 €

Les tarifs son coefficient {2} passer 6 m de hauteur.

Tous les tarifs sont hors taxe